

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 95 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 2 Absent(s) excusé(s) : 4 Absent(s) : 0</i>
---	--	---

Date de convocation : 19 janvier 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 25 janvier 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2021-01-25-CC-6 :

Rapport Développement Durable 2020 de Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur Philippe GLESER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15,

VU le Code de l'Environnement, et notamment son article L. 110-1,

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport annuel sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants,

CONSIDERANT que le rapport développement durable permet de mettre en lumière, d'une part, la contribution effective des politiques de notre institution aux finalités du développement durable et, d'autre part, d'offrir un regard renouvelé sur les actions de la métropole sous l'angle des enjeux de la transition écologique et énergétique,

PREND ACTE de la présentation du rapport développement durable 2020 joint en annexe.

Pour extrait conforme
Metz, le 26 janvier 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT



RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020

DE METZ MÉTROPOLE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	3
TRANSITION ENERGETIQUE	6
L'énergie prise en compte sous toutes ses formes	6
Un accompagnement complet des entreprises	8
L'exemplarité de la métropole	9
MOBILITE ET DEPLACEMENTS	10
Schéma directeur cyclable	10
Développement de services et infrastructures	11
Exploitation du réseau Le Met'	12
La régulation du trafic, un levier pour la qualité de l'air	12
Des actions de sensibilisation et de valorisation	12
BIODIVERSITE ET PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	13
Trame Verte, Bleue et Noire et Plan Paysage	13
Animation du site Natura 2000 "Pelouses du pays messin"	14
Des partenariats pour une protection et une sensibilisation efficaces	16
Nature en ville et étude SESAME	17
Mont Saint-Quentin	17
GEMAPI, état des lieux de la nouvelle compétence métropolitaine	18
URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN	19
Planification territoriale	19
Le Plateau de Frescaty	20
Zones d'activités économiques métropolitaines	22
AGRICULTURE ET TRANSITION ALIMENTAIRE	24
Agrobiopôle	24
Espace test agricole	25
COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE	26
Habitat	26
Plan logement d'abord	27
Fonds de Solidarité Logement (FSL)	28
Accueil des Gens du Voyage	28
Politique de la ville et Cohésion sociale	29
Prévention Spécialisée	29
Insertion professionnelle et Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	30
CYCLE DES DECHETS	30
Economie circulaire et prévention des déchets	30
Amélioration des performances de tri	32
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	33
Développement économique et promotion touristique au service de la relance	33
Stratégie numérique	34
La Culture comme support d'intégration	34
UNE PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION	35
Un CODEV, des contributions	35
Mécénat	36
Réseau M ² D ²	36
L'ORGANISATION DU PILOTAGE	37
M'LAB, laboratoire interne d'innovation publique	37
Développement des partenariats	37



Depuis le décret d'application du 17 juin 2011 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, toutes les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de rédiger un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, le rapport a pour objectif de renforcer l'intégration du développement durable dans les projets et politiques de la collectivité, en éclairant le débat et les choix effectués.

S'il s'agit d'une obligation légale, ce bilan annuel de la collectivité doit surtout permettre une meilleure compréhension de l'action publique en matière de développement durable. Il s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens, dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Dans un contexte récent de passage en métropole, d'élections et de crise sanitaire sans précédent, ce document met en évidence les actions innovantes qui ont été menées sur l'année 2020 et qui contribuent de manière effective aux cinq finalités du développement durable définies par l'Etat. Synthétique et illustré, ce rapport présente les avancées, pour mieux partager les points de réussite, les marges de progrès et les priorités à venir. Il s'appuie également sur les éléments de méthode issus de la démarche Cit'ergie (amélioration continue, transversalité du pilotage et des actions ...). Il a été construit en partenariat avec l'ensemble des directions de la collectivité.

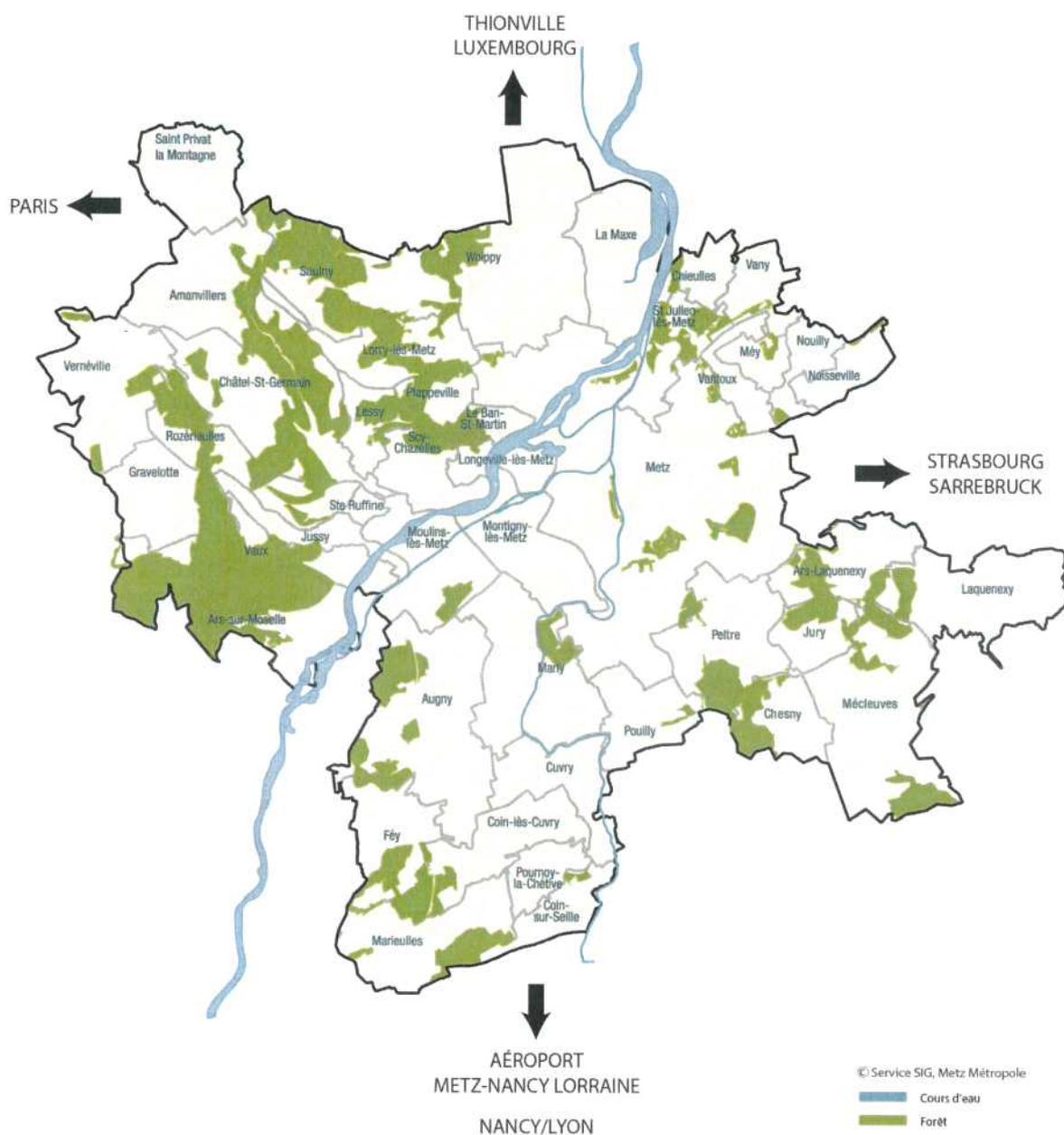
A quoi sert le rapport développement durable ?

- ✓ informer, sensibiliser et garantir une transparence auprès des habitants
- ✓ discuter et échanger autour de bonnes pratiques et valoriser les actions menées sur le territoire
- ✓ être un support d'échange et de méthodologie pour faire un bilan des actions menées par les directions
- ✓ présenter la politique globale de développement durable

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de ce rapport, un système de pictogrammes permettra de faire le lien entre les actions de Metz Métropole et leur participation aux 5 finalités du développement durable.



PRESENTATION DE METZ METROPOLE



44 communes

305 km² de superficie

230 000 habitants

4 établissements culturels

2 Universités - 23 000 étudiants

7 214 hectares de réservoirs de biodiversité

Près de 200 km d'aménagements cyclables

84 exploitants agricoles



DES DOCUMENTS-CADRES REGIONAUX

SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un outil approuvé en janvier 2020 par la Région Grand Est. C'est une stratégie à l'horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est. Ce schéma intégrera le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT). Le futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) y sera également inclus. En 2020, la Région Grand Est a élaboré un guide pour permettre une bonne prise en compte du SRADDET dans les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) portés par les collectivités.



30 objectifs ont été déclinés en 30 règles précisant ainsi la manière de les mettre en œuvre en s'appuyant sur 5 grands domaines :

- le climat, l'air et l'énergie ;
- la biodiversité et la gestion de l'eau ;
- l'économie circulaire et la gestion des déchets ;
- la gestion des espaces et l'urbanisme ;
- les transports et la mobilité.

SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

En seulement un an, la Région Grand Est a élaboré et mis en œuvre son Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), baptisé Be EST.

DES DOCUMENTS-CADRES A L'ECHELLE DE LA METROPOLE

Projet métropolitain, Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements Urbains (PDU), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), Trames verte et bleue, Stratégie foncière, Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes et Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sont autant d'outils permettant à la métropole d'intégrer le développement durable dans ses différentes politiques publiques structurantes.



UNE REVISION NECESSAIRE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Considérant l'importance des enjeux locaux (qualité de l'air, santé publique, économie, emploi, cadre de vie, développement du territoire...), mais également des défis mondiaux (changement climatique, raréfaction des ressources, résilience...), le Conseil communautaire de Metz Métropole avait adopté à l'unanimité, le 14 décembre 2015, un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) innovant et volontariste.

En application de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, Metz Métropole est dans l'obligation de réviser son PCAET. Le 28 septembre 2020, le Conseil métropolitain a acté le lancement d'une démarche innovante autour d'une Stratégie Climat Air Énergie, intégrant notamment la révision du PCAET et le renouvellement de la démarche Cit'ergie®. Cette nouvelle Stratégie doit inclure la construction d'un plan d'actions concret, impliquant pour les acteurs du territoire et approprié par ceux-ci.

Dès 2020, Metz Métropole, en partenariat avec l'AGURAM, a commencé à élaborer les premiers diagnostics de vulnérabilité au changement climatique du territoire, autour de trois volets déterminants : l'agriculture, le cadre de vie urbain et les activités économiques.

TRANSITION ENERGETIQUE

Engagée depuis 2009 à être particulièrement active en matière de transition énergétique et qualité de l'air, Metz Métropole est l'une des premières collectivités françaises à avoir doté son Plan climat d'un volet "qualité de l'air".

Dans le cadre du passage en métropole et notamment à la prise de compétence "Contribution à la transition énergétique" et "Distribution d'énergie", Metz Métropole a initié plusieurs actions intégrées au plan d'actions Cit'ergie® et au Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat (COTEC) 2017-2020 signé avec l'ADEME en juin 2017. Grâce à ce COTEC, qui repose sur un financement de 450 000 €, de nouveaux projets cadres ont pu être lancés.



L'ENERGIE PRISE EN COMPTE SOUS TOUTES SES FORMES

SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES

Depuis 2019, Metz Métropole est engagée dans l'élaboration de son Schéma Directeur des Energies (SDE). L'objectif, pour Metz Métropole, est de se doter d'un outil de connaissance et d'aide à la décision pour les élus et les services métropolitains. Le portrait énergétique du territoire a été finalisé en 2020. Consommation, distribution et production ont été passées au crible pour dégager les principaux enjeux de territoire :

METZ MÉTROPOLE EN 2017



De nombreux enjeux ont été identifiés :

- réduction de la consommation énergétique du parc bâti résidentiel : c'est le poste le plus important avec 43% de la consommation énergétique du territoire. En outre, 68% de cette consommation est dédiée au chauffage ;
- avec 34% de la consommation énergétique du territoire, mais 48% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, le transport est le secteur le plus émetteur ;
- actuellement, la production d'énergies renouvelable et de récupération s'élève à 550 GWh, soit 10% de la consommation actuelle de Metz Métropole.

METZ METROPOLE, AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION DE L'ENERGIE

Depuis le 1er janvier 2018 et le passage en métropole, Metz Métropole est devenue Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Énergie. Cela s'est notamment traduit par le transfert des communes à la métropole de la propriété et de la gestion des réseaux de gaz, de distribution de l'électricité et des réseaux de chaleur. La collectivité est désormais en charge du suivi et du contrôle des délégations de service public en la matière. Dans le cadre du Schéma Directeur des Énergies, une attention particulière est portée aux réseaux (connaissance du patrimoine, possibilités d'évolutions, programmes pluriannuels), afin d'amplifier la relation constructive initiée entre les concessionnaires et la collectivité.

Chiffres clés 2020 :

GrDF	URM	UEM : réseaux de chaleur
		
<ul style="list-style-type: none">• 39 concessions sur le territoire métropolitain ; 867 km de réseau ;• près de 78 500 clients dont 41 000 pour la Ville de Metz ;• 95% des compteurs communicants Gazpar déployés ;• poursuite de la politique de sensibilisation et de responsabilité sociale : édition de kits de sensibilisation, intervention dans les écoles ...	<ul style="list-style-type: none">• 41 concessions pour la distribution de l'électricité et la fourniture aux tarifs réglementés (3 communes dépendent du Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ouest Messin) ;• 2 560 km de réseaux concédés ;• près de 136 000 abonnés dont environ 78 000 sur la commune de Metz ;• 501 installations photovoltaïques individuelles sur le territoire dont 109 sur Metz ;• temps moyen de coupure par abonné très satisfaisant (6min 2s en 2019) ;• 29 km de travaux sur Metz Métropole en 2019 (renforcement, renouvellement et raccordements confondus).	<ul style="list-style-type: none">• exploitation des réseaux de chaleur urbain sous forme de 2 délégations de service public (DSP), Metz-Cité et Metz Est ;• un taux d'énergies renouvelables et de récupération du réseau qui s'élève à 66% ;• 120 km de réseau de chaleur urbain ;• poursuite de la densification du réseau par l'intégration de nouveaux clients ;• une délibération du 11 juin 2018 de Metz Métropole permettant d'étendre le périmètre de la DSP de Metz-Cité. Une extension est actuellement prévue sur la commune de Montigny-lès-Metz ;• Schéma directeur des réseaux de chaleur en cours, achèvement prévu début 2021.

L'ALEC DU PAYS MESSIN AU SERVICE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS



L'ALEC du Pays Messin porte notamment l'Espace Info Énergie, qui a pour vocation le conseil personnalisé des particuliers (facilitation des projets par un appui technique et des conseils sur les aides financières). Ce service contribue également à mettre en place et animer des formats de mobilisation, encourageant les habitants de Metz Métropole à passer à l'action en matière d'énergie-climat.

Le plan de redémarrage métropolitain a été adopté en Conseil métropolitain le 28 septembre 2020. Il est à effet immédiat et s'inscrit dans une vision à long terme pour accompagner notamment les particuliers et les acteurs privés et publics du territoire métropolitain dans leurs projets de rénovation énergétique. Il va permettre d'amplifier les actions déjà mises en place en terme d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments, notamment pour le montage de dossiers d'aides financières (MaPrimeRenov, plans de relance ...).

La Région Grand Est a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt à l'été 2020 pour déployer un nouveau système de financement des Services d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE). Metz Métropole a choisi de candidater en décembre 2020 et de désigner l'ALEC du Pays Messin comme opérateur.



UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET DES ENTREPRISES

Metz Métropole, accompagnée de ses partenaires, propose un suivi privilégié des commerçants, artisans et entreprises du territoire dans leurs démarches visant à réduire leur empreinte carbone (économie d'énergie, réduction des déchets, etc.). Les professionnels peuvent être accompagnés par Metz Métropole à travers plusieurs dispositifs :

- le pré-diagnostic énergétique : une opportunité pour les petites entreprises d'être accompagnées dans leurs choix énergétiques futurs ;
- l'accompagnement des acteurs du territoire ou apport de conseils méthodologiques lors de l'élaboration d'un Plan de Déplacement Entreprise ou d'un Plan de Déplacement inter-entreprises ;
- les Éco-défis des artisans et commerçants : des conseils et un label valorisant ;
- la démarche d'écologie industrielle et territoriale.

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE



Depuis 2019 Metz Métropole initie une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), visant à faire émerger des synergies favorables à l'environnement entre acteurs économiques.

Le levier de développement économique que constitue l'EIT est clairement établi et affirmé dans la stratégie métropolitaine de transition énergétique, qu'il s'agisse du Plan Climat Air Énergie Territorial, du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage, ou de Cit'ergie®. En associant gains économiques et réduction des impacts environnementaux, les zones impliquées dans des démarches d'EIT deviennent les moteurs d'un développement pérenne du territoire.

Des enjeux pour les collectivités :

- réduire les pollutions et les nuisances,
- améliorer l'image et renforcer l'attractivité du territoire,
- consolider le marché local de l'emploi,
- générer des emplois innovants, des activités de réinsertion...

Des bénéfices pour les entreprises :

- améliorer l'éco-efficacité,
- adopter une stratégie de différenciation,
- réaliser des économies d'échelle,
- réduire les coûts de traitement des déchets,
- générer de nouveaux revenus par la vente de sous-produits...

Pour accompagner le déploiement d'une telle démarche, Metz Métropole décide en août 2020 de se doter d'un outil innovant et lance une expérimentation avec la société Barterlink. Il s'agit de proposer aux entreprises du territoire un accès gratuit à une plateforme d'échange (troc) entre professionnels. Cette expérimentation vise à définir une stratégie globale de sensibilisation des entreprises à d'autres pratiques pour les intégrer dans un réseau d'acteurs de l'économie circulaire. Cette plateforme désormais accessible à toutes les entreprises du territoire leur permet de réaliser en toute autonomie des synergies simples (prêt de salarié, location de salle de réunion de véhicules, vente de chutes de bois, etc.) et d'optimiser l'emploi de leurs ressources matérielles et humaines. Elle participe également à la détection de potentielles synergies plus structurantes pour le territoire qui pourraient permettre de faire émerger de nouvelles activités.

BARTER LINK METZ MÉTROPOLE

UNE PLATEFORME
D'ÉCONOMIE
COLLABORATIVE
DÉDIÉE AUX
PROFESSIONNELS





CIT'ERGIE, DEMARCHE CADRE D'AMELIORATION CONTINUE



Afin de se doter d'outils et de méthodes visant à renforcer et mettre en œuvre les actions du PCAET, Metz Métropole s'est engagée dès 2015 dans la démarche européenne de labellisation et d'amélioration continue Cit'ergie (European Energy Award). Un programme d'actions 2016-2020 ambitieux avait alors été voté par les élus de Metz Métropole. Sa mise en œuvre progressive a permis à notre collectivité de se hisser au 3ème rang des métropoles françaises engagées dans la démarche, début 2019. La révision du Plan Climat Air Energie Territorial sera l'occasion de renouveler l'engagement de la collectivité dans une démarche Cit'ergie renforcée.

ELABORATION DU BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE METZ METROPOLE

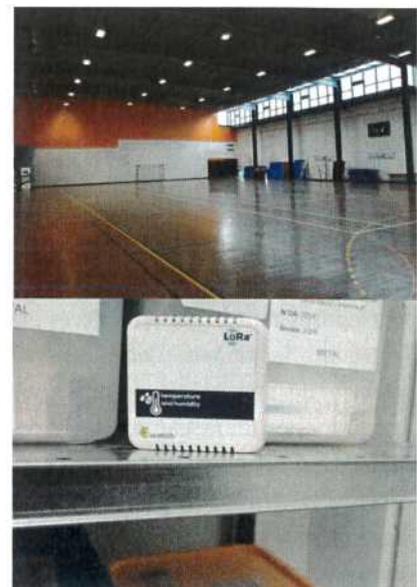
Metz Métropole a réalisé en régie son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) triennal, qui s'intégrera dans le futur PCAET. Allant bien au-delà de l'exercice réalisé en 2017, cette nouvelle édition étend son périmètre aux nouvelles compétences (liées notamment au passage en Métropole), mais également, après étude de faisabilité, à des postes optionnels : déplacements domicile-travail, immobilisations, achats de biens et services ... De nombreux agents de la Métropole ont été mobilisés pour le recueil des données, ainsi que des satellites ou délégués : Haganis, TAMM, Inspire Metz, GRDF, 5 gestionnaires de parkings, 4 délégués d'eau potable ... Un Plan de transition, riche et concret (environ 15 fiches-actions), a été élaboré en concertation avec plusieurs agents métropolitains.

Au niveau méthodologique, ce BEGES anticipe la réglementation issue de la Loi Energie-Climat de novembre 2019 devant entrer en application courant 2021.

MAITRISE DE L'ENERGIE

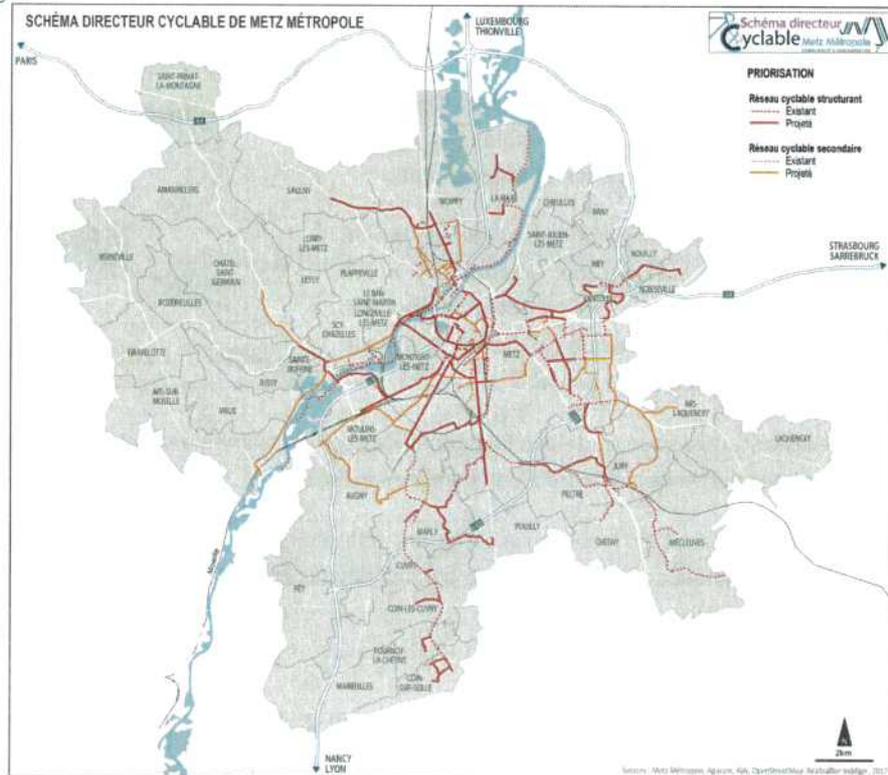
2020 a été marquée par la poursuite d'actions de maîtrise des consommations de fluides et d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments avec notamment :

- réalisation d'audits énergétiques sur la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine et sur le Musée de la Cour d'Or, afin de définir un programme de travaux à mettre en œuvre ;
- installation de sous-compteurs au gymnase du Val Saint Pierre ;
- réalisation de petits travaux d'économie d'énergie : remplacement du bardage sud-ouest au Val Saint Pierre, mise en place de luminaires LED à détection de présence au Hangar HM7 du Plateau de Frescaty ;
- poursuite des travaux de sensibilisation à la trame noire (cf partie biodiversité) et changement de luminaires dans 5 rues des zones d'activités économiques ;
- récupération de certificats d'économie d'énergie pour environ 22 000 € ;
- réflexions autour de l'optimisation de la flotte de véhicules de Metz Métropole.





SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE



Document constitutif du Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole, le Schéma Directeur Cyclable sera approuvé en même temps que ce dernier, en février 2020. Définissant des orientations, il présente également des propositions de liaisons et d'itinéraires plus fonctionnels et complémentaires des liaisons "loisirs" déjà existantes, de création d'infrastructures (linéaires de pistes, bandes cyclables, passerelle ...) et de services (parking vélo, animations, apprentissage ...).

Chiffres clés :

- 187,4 km d'aménagement cyclables sur le territoire métropolitain à fin 2018 (aménagements structurants et non structurants) ;
- 191,7km d'aménagement à fin 2019 (+2% de linéaire par rapport à 2018).

LES ACTIONS 2020 :

- confortement de la voie Verte entre Marly et Coin sur Seille ;
- mise en œuvre d'aménagements cyclables expérimentaux au printemps suite au déconfinement ;
- début de la réalisation d'un aménagement cyclable rue Lothaire.

TROIS PRIORITES POUR 2021 :

- réalisation d'un aménagement cyclable rue Joseph Henot ;
- poursuite des études relatives à la passerelle Wadrineau et à la sécurisation de la traversée des Ponts de Moulins ;
- poursuite de la réalisation des aménagements cyclables structurants hors du périmètre de la Ville de Metz.



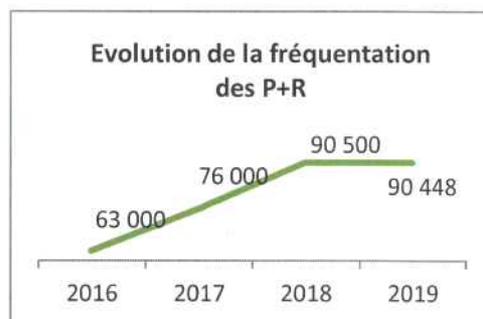


DEVELOPPEMENT DE SERVICES ET INFRASTRUCTURES

DEVELOPPEMENT DE PARKINGS RELAIS ET DE RABATEMENT

Historiquement 3 parkings relais (P+R) ont été réalisés lors de la mise en place du réseau METTIS. Fréquentés par les pendulaires, ce sont autant de véhicules qui ne traversent plus le centre-ville de Metz.

Suite à l'extension du périmètre de stationnement payant de la ville de Metz, une nouvelle offre en parkings de rabattement a été ouverte en 2018 pour répondre à la problématique des déplacements pendulaires. Au 144, route de Thionville et avenue Henri II à Metz des places sont accessibles le samedi.



Un nouveau parking de co-voiturage situé sur le ban communal de Fey, à proximité de l'autoroute, a commencé à être étudié fin 2020, et devrait permettre de répondre à une demande avérée.

Par ailleurs, les travaux préliminaires du nouveau parking de rabattement de Metz-Magny, rue du Faubourg, ont débuté, notamment avec le diagnostic archéologique. Ce parking devrait être mis en service fin 2021. Il sera desservi par la ligne forte du réseau Liane L5.

DEVELOPPEMENT DE SERVICES DE LOCATION (VELO, AUTOPARTAGE ...)



VELOMET¹ : en complément des 330 vélos mécaniques et vélos pliants disponibles à la location courte et longue durée grâce au service VéloMet, 200 vélos à assistance électriques (VAE) ont été acquis en 2020 et mis à disposition des usagers. Fort du succès rencontré, 110 VAE supplémentaires vont être acquis par la Métropole en 2021, dans le cadre du plan de redémarrage.

CITIZ : 16 véhicules présents fin 2020 sur Metz, répartis sur 14 stations avec une réelle volonté de renforcer le service par l'installation de nouveaux véhicules et de nouveaux emplacements. Un véhicule supplémentaire sera installé en toute fin d'année 2021 devant la Maison de la Métropole afin de répondre aux besoins de la collectivité.

DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES



Alors que la quasi-totalité des parcs de stationnement sont équipés de bornes de recharge pour véhicules électriques, douze bornes de recharges ont été déployées en voirie en 2020 dans le périmètre du stationnement payant de la Ville de Metz.



EXPLOITATION DU RESEAU LE MET'



Les nombreuses évolutions et adaptations successives offrent un service répondant au plus près aux besoins des habitants. Preuve de ce succès, plus de 23 465 000 validations ont été enregistrées en 2019. De plus, 3 METTIS supplémentaires ont été livrés fin 2020 afin de pallier aux très fortes fréquentations des heures de pointe. Les moteurs de ces 3 bus sont aux normes Euro 6, contre Euro 5 précédemment.

Le réseau Le Met' est particulièrement impacté en 2020 par la crise sanitaire liée au COVID. En cohérence avec un nombre de validation qui s'est effondré (5 000 validation/jour contre 100 000 en temps normal) pendant le confinement du printemps, l'offre de transport a été fortement réduite pendant cette période. Ainsi, alors que le trafic et le nombre de validations n'a cessé de progresser depuis la mise en service des lignes METTIS, l'année 2020 va enregistrer une forte baisse de fréquentation du fait de cette crise sanitaire sans précédent.



LA REGULATION DU TRAFIC, UN LEVIER POUR LA QUALITE DE L'AIR

Depuis les années 1970, le territoire de la Ville de Metz est équipé d'un système de régulation de la circulation aux carrefours à feux. Cela permet notamment d'améliorer les temps de parcours en optimisant l'attente des véhicules : fluidité de la circulation, qualité de l'air, économies d'énergies, régularité des transports en commun sont au cœur de ce dispositif. En 2017, un test d'optimisation de la régulation des feux en faveur des bus a été réalisé sur le trajet de la ligne L4 du réseau Le Met'. Les résultats de cette opération, très positifs, ont permis son déploiement en 2018, sur le périmètre de la Ville de Metz, sur les trajets des lignes L1, L2 et L5.

L'année 2020 a permis d'achever les travaux d'optimisations menés sur les carrefours traversés par la ligne L5 et situés sur les communes du Ban-Saint-Martin, de Longeville-lès-Metz, de Scy-Chazelles et de Moulins-lès-Metz. Pour 2021, la poursuite des opérations d'optimisation est envisagée notamment à Woippy.



DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE VALORISATION

La seule création d'aménagements cyclables n'est pas suffisante pour augmenter la part modale du vélo. Des actions de sensibilisation, d'amélioration de l'image du vélo, de valorisation touristique, ou encore de services de location, doivent être menées en parallèle.

LA VELO-ECOLE METROPOLITAINE

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, la Métropole a mis en place un marché public qui permet à 16 classes de primaire de bénéficier d'une "Vélo Ecole". L'objectif de ces séances de formation, menées sous forme d'ateliers pratiques dans la cour des écoles et aux abords, est d'apprendre aux élèves à se déplacer en vélo, en toute sécurité.



AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS

Pour encourager ses habitants à se déplacer quotidiennement à vélo et ainsi préserver la qualité de l'air, Metz Métropole a mis en place, entre le 15 juin et le 31 octobre 2020, une aide à l'acquisition pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion homologué de type cargo, pliant ou à assistance électrique (VAE). Cette aide représente 30% du montant d'achat du vélo, plafonnée à 300 €. Le montant total des aides délivrées par Metz Métropole s'élève à 188 396,29 €. Le dispositif a généré un investissement de 1 553 944,56 € sur le territoire. Ainsi, pour 1 € de subvention, Metz Métropole a permis une dépense de 8,25 €.

	Nombre de dossiers	Montant attribué d'aide	Montant investi sur le territoire
Déposés	749	203 614,67 €	1 650 176,29 €
Acceptés	684	188 396,29 €	1 553 944,56 €
Refusés	65	15 218,08 €	96 231,73 €

Type de vélo	Nombre	Pourcentage
VAE	630	92,11%
Vélo cargo	6	0,88%
Vélo pliant	48	7,02%

BIODIVERSITE ET PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Metz Métropole s'est engagée depuis plusieurs années dans une logique de développement et d'aménagement durable de son territoire ainsi que de préservation des milieux naturels. L'animation du site Natura 2000 "Pelouses du Pays Messin", le plan de gestion du site classé du Mont Saint-Quentin, l'élaboration d'un Plan Paysage des Côtes de Moselle ou encore le travail sur la démarche de Trame Verte et Bleue (TVB) métropolitaine sont quelques exemples de cet engagement.



TRAME VERTE, BLEUE ET NOIRE ET PLAN PAYSAGE



LA TRAME VERTE ET BLEUE EN CHIFFRES :

7 214 ha de réservoirs de biodiversité soit 23,5 % du territoire métropolitain abritant une biodiversité remarquable et patrimoniale,

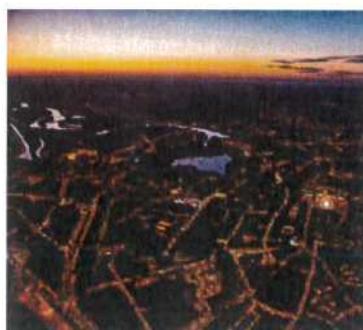
350,48 km de cours d'eau dont 57,62 km de cours d'eau auxquels sont associés des réservoirs de biodiversité aquatiques et humides,

de la biodiversité dite "ordinaire" diffuse sur l'ensemble du territoire métropolitain et notamment au sein des espaces forestiers (18,3 % du territoire) et agricoles (31,4 % d'après les données de l'Observatoire National de l'Artificialisation des Sols (ONAS), mais aussi dans les villes et villages au sein de ce que l'on nomme la sous-trame urbaine.

Les Trames Verte et Bleue (TVB) constituent un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus par la nature, en prenant en compte les activités humaines.

Dans le cadre de l'Appel à Projets TVB de 2019 pour lequel elle a été lauréate, Metz Métropole travaille en collaboration notamment avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine et le CEREMA pour mener à bien les actions opérationnelles proposées dans sa candidature. L'étude sur la fonctionnalité de la TVB métropolitaine et ses zones de conflits a ainsi été initiée avec le CEREMA.

Par ailleurs, des outils de communication et de sensibilisation sur la TVB de la métropole ont également été réalisés, en partenariat avec l'AGURAM.



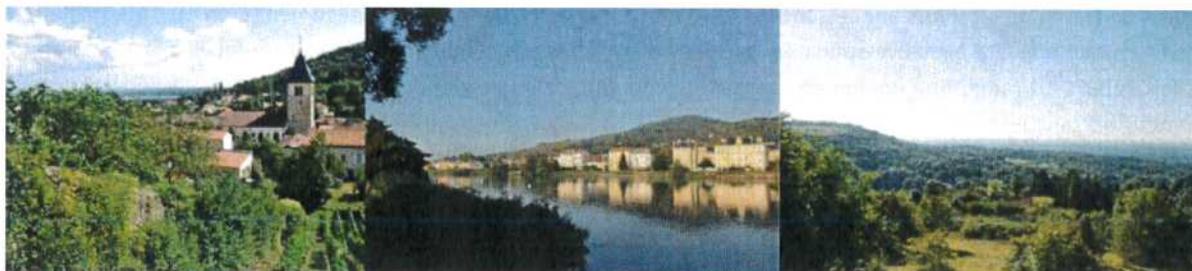
ZOOM SUR LA TRAME NOIRE

Metz Métropole a initié l'élaboration d'une trame noire métropolitaine. En collaboration avec la CPEPESC Lorraine (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères), il s'agit d'analyser l'impact de l'éclairage public à l'échelle de la métropole, de définir des scénarios visant à éclairer mieux et de réaliser des actions de sensibilisation auprès des élus, entreprises et particuliers. En 2020, la phase récolte des données d'éclairage public auprès des communes et de modélisation de la pollution lumineuse à l'échelle de la métropole a été réalisée.

PLAN PAYSAGE

Le paysage est un élément central d'un territoire. Il peut symboliser un territoire, représenter son originalité, être porteur d'identité, être un élément décisif concernant la qualité de vie et l'épanouissement des personnes qui l'expérimentent ou encore être un véritable élément d'attractivité du territoire et de développement local.

Pour s'emparer de la question des paysages, Metz Métropole fait le choix de se doter d'un outil opérationnel concerté, le Plan Paysage. 2019 a permis de lancer l'élaboration du Plan Paysage sur le périmètre des 13 communes des Côtes de Moselle. En 2020, Metz Métropole poursuit son élaboration, en validant la phase de diagnostic. Des opérations de communication ont également été menées : mise en place d'un site internet interactif et dédié à la démarche, ou encore organisation d'une balade paysagère nocturne en octobre, sur les hauteurs de Jussy.



ANIMATION DU SITE NATURA 2000 "PELOUSES DU PAYS MESSIN"

Metz Métropole poursuit son engagement dans le développement de politiques publiques en faveur de la biodiversité à travers la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ». Depuis 2013, Metz



Métropole met ainsi en œuvre le programme d'actions inscrit dans le Document d'objectifs (Docob). Cette démarche permet de développer en interne une expertise opérationnelle de gestion d'un site naturel à haute valeur écologique, mais également de mobiliser de nombreux acteurs à travers la mise en œuvre de contrats, avec les agriculteurs et les forestiers par exemple. Plusieurs actions ont été menées en 2020, en complément de la rédaction d'évaluations d'incidence Natura 2000, d'intégration des enjeux Natura 2000 dans les différents documents de gestion et de planification...

LA RESTAURATION DES PELOUSES DU MONT SAINT-QUENTIN

Sur le mont Saint-Quentin et au sein du site Natura 2000 "Pelouses du pays messin", Metz Métropole a mené des travaux de réouverture des pelouses calcaires durant le 1er trimestre 2020. Un objectif : préserver ces milieux naturels protégés typiques de la Lorraine.

Accompagnée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, l'entreprise Terra Paysage, mandatée par Metz Métropole, a ainsi débroussaillé 2 hectares de pelouses sur les hauteurs de Lessy et Scy-Chazelles. Une intervention mécanique nécessaire pour venir à bout de la broussaille qui envahit les coteaux et réduit la taille des pelouses calcaires depuis plusieurs années.

Là où le pâturage ovin n'a pas eu d'efficacité en 2018, les broussailles étant trop nombreuses et trop denses, un débroussaillage mécanique a été réalisé, en veillant à ce qu'aucun véhicule ne pénètre sur le sol fragile des pelouses et en respectant les périodes de nidification et de végétation. Cette action a permis de :

- ouvrir le milieu et retrouver des habitats intéressants pour la faune et la flore locales, en particulier les Orchidées sauvages et le Damier de la Succise (papillon),
- lutter contre les espèces invasives,
- entretenir des vues sur la vallée de la Moselle.

Une belle découverte suite aux travaux : d'anciennes petites terrasses sont réapparues dans le coteau, redonnant ainsi au paysage une partie de son visage d'autrefois.

AU CHEVET DES CHAUVES-SOURIS !

Que ce soit pour hiberner ou pour élever leurs petits, de nombreuses espèces de chauves-souris occupent différents ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin, tout au long de l'année.

Fruit d'un travail de plusieurs années, Metz Métropole a mené un chantier d'aménagement d'un ouvrage militaire du Mont, en tant que gîte à chauve-souris. En partenariat avec l'Architecte des Bâtiments de France, la DREAL Grand Est et la CPEPESC Lorraine, une équipe de maçons et une autre de serruriers ont réalisé des travaux (pose de grilles, fermeture d'ouvrants...) entre juin et septembre 2020. L'opération, financée à 80% par un contrat Natura 2000, a pour but d'assurer la quiétude de ces mammifères volants, extrêmement sensibles à la fréquentation humaine.



PATURAGE

Pour la quatrième année consécutive, les moutons et les chèvres prennent soin des paysages et des milieux naturels du Mont Saint-Quentin de mai à octobre. En partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, Metz Métropole propose cette année un pâturage dit "mixte", comme mode d'entretien des milieux naturels sensibles, en particulier des pelouses calcaires protégées au titre de Natura 2000. Les moutons assurent un rôle de tonte à ras, en mangeant en majeure partie la strate

herbacée, alors que les chèvres ont un effet sur les broussailles en broutant les semis de ligneux et les branches d'arbustes. Cette double action permet ainsi de préserver les pelouses calcaires et la grande biodiversité qu'elles abritent (orchidées, Damier de la Succise, Mante religieuse,...). Pour la filière caprine, installée cette année dans les douves du Fort de Plappeville sur le Mont Saint-Quentin, un partenariat a été mis en place avec un éleveur local affilié à l'association des amis de la chèvre de Lorraine. Malheureusement le pâturage ovin a dû s'arrêter brusquement en juillet 2020, suite à de nombreuses incivilités et mise en danger du troupeau lors du déconfinement. Le pâturage caprin lui, installé plus tard dans la saison, est toujours présent sur site.



En parallèle, Metz Métropole souhaite développer de nouvelles méthodes d'entretien plus écologiques des espaces verts du Plateau de Frescaty. Pour ce faire, la collectivité a réalisé des phases test de pâturage fin 2019 et début 2020 en partenariat avec l'association Les Ecopattes. Suite à cette expérience positive, Metz Métropole a lancé une consultation pour l'implantation de pâturage sur un temps plus long, pour la saison 2021 (de mars à octobre environ) sur différentes zones du Plateau de Frescaty pour une superficie totale de 135 000 m². Ce temps permettra également à la Métropole de mener une réflexion globale afin d'harmoniser ses procédures de mise en place de pâturage à l'échelle métropolitaine.

SENSIBILISATION

Quatre animations ont été réalisées autour de la mallette pédagogique de sensibilisation et des outils de découverte de la biodiversité ont été distribués (boîtes à insectes, livrets d'identification, guide de découverte des pelouses calcaires du Pays Messin...).

Suite à la remise en état d'un gîte à chauves-souris pédagogique, une animation découverte a été proposée par la CPEPESC et les Naturalistes du Saint-Quentin, en partenariat avec Metz Métropole. Cette animation a rassemblé une dizaine de participants, le nombre étant restreint en raison de la situation sanitaire.

DES PARTENARIATS POUR UNE PROTECTION ET UNE SENSIBILISATION EFFICACES



Un véritable travail partenarial entre Metz Métropole et le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine a été initié dès 2016. En 2020, la convention de partenariat est fortement corrélée au suivi des actions concrètes de gestion du site Natura 2000, telles que le pâturage, ou encore la mise en place d'actions de restauration des milieux pelousaires par entretien mécanique.



Le partenariat avec la CPEPESC Lorraine a été reconduit en 2020. Il vise à garantir la conservation de la biodiversité, et plus particulièrement à maintenir et restaurer le nombre et la diversité des populations de chiroptères. En 2020, ce partenariat se concrétise notamment dans l'élaboration de la Trame Noire. De plus, la collaboration avec la CPEPESC Lorraine et l'association des Naturalistes du Saint-Quentin a permis l'installation de panneaux d'information sur le refuge pédagogique à chauves-souris, au col de Lessy, ainsi que la réalisation de petits travaux de mise en sécurité de l'ouvrage.





NATURE EN VILLE ET ETUDE SESAME

Initiée en 2017, l'étude SESAME (Services EcoSystémiques rendus par les Arbres Modulés selon l'Essence) a été développée par le CEREMA, la Ville de Metz et Metz Métropole. Elle vise à étudier les espèces d'arbres et d'arbustes à utiliser en milieu urbain, en tenant compte, à la fois des services écosystémiques différenciés rendus par ces végétaux, et des risques liés aux arbres. En pratique, elle se traduit par un outil d'aide à la décision permettant de mieux orienter les projets d'implantation d'arbres et arbustes dans les futurs aménagements. Une deuxième phase de l'étude a été initiée en novembre 2020 par la signature d'une convention de partenariat. L'objectif est de compléter le nombre d'essences étudiées, de prendre en compte de nouveaux services écosystémiques et contraintes et d'améliorer l'outil d'aide à la décision.

Metz Métropole a recours à l'étude SESAME dans ses projets de plantation. C'est notamment le cas pour l'opération de remplacement des arbres atteints de scolytes sur le Plateau de Frescaty (environ 400 spécimens).



Ayant constaté la présence de chenilles processionnaires du chêne et de leurs nids sur plusieurs sites de la métropole, notamment sur le Plateau de Frescaty, des réflexions pour lutter contre leur propagation ont vu le jour. Sachant que les chenilles peuvent se disperser grâce au vent, la seule solution biologique (par insecticide ou pulvérisation sur les arbres touchés) ne semble pas suffire. Une cinquantaine de nichoirs a alors été installée sur le Plateau de Frescaty, pour tester de nouvelles approches. En effet, les mésanges sont des prédateurs naturels des chenilles processionnaires. Favoriser leur installation sur le territoire est une méthode de lutte écologique et complémentaire aux autres méthodes existantes. Cette phase test sera étendue à l'ensemble du Plateau de Frescaty. L'organisation d'ateliers de montage de nichoirs avec la participation de plusieurs écoles est en cours de réflexion.



MONT SAINT-QUENTIN

Véritable totem de l'identité messine, le Mont Saint-Quentin surplombe la vallée de la Moselle et évoque à lui seul les balades du dimanche en famille à l'ombre de ses arbres mais aussi une partie de l'histoire de Metz avec sa centaine d'ouvrages militaires de la fin du XIXème siècle. Depuis juillet 2017, la collectivité est propriétaire de 211 ha correspondant aux anciennes emprises militaires, sur l'ensemble des 700 ha de ce site classé.



Quatre orientations pour l'aménagement du Mont Saint-Quentin issues du Plan de Gestion

- favoriser la préservation des richesses écologiques par la gestion des espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- valoriser les patrimoines naturels et culturels par l'organisation de la découverte du site ;
- sécuriser et valoriser les ouvrages militaires ;
- animer le projet en lien avec les associations et les habitants.



Marquée par des restrictions sanitaires hors du commun, l'année 2020 a tout de même vu s'accomplir plusieurs avancées concernant les projets engagés sur le site du Mont Saint-Quentin, et notamment :

- l'attribution du marché pour la mise en sécurité des ouvrages militaires sur près de 67 ouvrages ;
- l'installation de la base vie du chantier et démarrage des travaux prévus pour l'hiver 2020-2021 ;
- la réalisation de travaux d'éclaircissement des abords et d'accès des ouvrages à traiter, et de travaux de sécurisation des abords du site ;
- l'organisation d'échanges avec le monde agricole et démarrage d'une étude sur la réalisation de projets (chèvrerie, maison du projet ...) sur le site de la Ferme Saint-Georges ;
- le développement d'actions de sécurisation du site : réalisation d'un arrêté commun aux six collectivités membres du site classé, installation de panneaux de sensibilisation et d'information sur le respect des consignes à tenir, mise en place d'une équipe de surveillance sur les périodes estivales ...



La présentation de l'ensemble de ces éléments au tissu associatif du Mont Saint Quentin a été réalisée sommairement. Des réunions se tiendront sur la fin de l'année et sur le début de l'année 2021 afin d'informer formellement l'ensemble du tissu associatif. L'ouverture progressive aux idées des associations fera l'objet de réflexion sur l'année 2021.



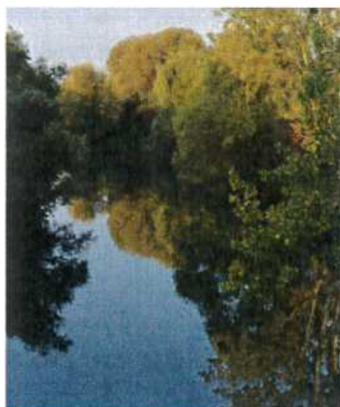
GEMAPI, ETAT DES LIEUX DE LA NOUVELLE COMPETENCE METROPOLITAINE

Compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), Metz Métropole a engagé de nombreux chantiers sur cette thématique :

- lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre complète pour le programme de travaux de renaturation et de lutte contre les inondations sur le ruisseau de Saulny et de ses affluents en aout 2020 après un appel d'offres lancé durant la période de confinement. 6 communes (Saulny, Plappeville, Woippy, Lessy, Metz et La Maxe) sont concernées. Cette maîtrise d'œuvre porte sur le programme de travaux proposé lors de l'étude diagnostic par une gestion intégrée finalisée en 2019.
Montant du marché de maîtrise d'œuvre : 300 k€ sur 4 à 5 ans (y compris le suivi des travaux) – prestataire : ARTELIA. Parallèlement un inventaire faune flore sur le ruisseau de Saulny a été lancé et confié au prestataire CENOSE pour un montant de 14 k€ ;
- lancement de l'inventaire des zones humides sur le territoire de Metz Métropole à partir de mars 2020. Démarrage des sondages pédologiques et reconnaissances floristiques à partir de juin 2020 sur des communes du territoire. Coût total de l'étude : 210 k€ - Prestataire : DCI Environnement



- finalisation de l'étude diagnostic par une gestion intégrée sur le bassin versant du ruisseau de Vallières en coopération avec la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange : environ 60 km de cours d'eau étudiés sur 8 communes de Metz Métropole (Ars-Laquenexy, Laquenexy, Metz, Mey, Noisseville, Nouilly, Saint-Julien-Les-Metz et Vantoux) ;
- réalisation de travaux de sur le cours d'eau du Rilleau et de la Ramotte sur la commune d'Augny ; ces cours d'eau sont en partie situés sur le plateau de Frescaty. La 1^{ère} tranche de travaux sur le ruisseau de la Ramotte a consisté en une reconfiguration du bassin de rétention situé en amont de la commune de Augny (cout des travaux : 70 k€). En 2021, des travaux de renaturation du ruisseau de la Ramotte seront réalisés avec notamment la suppression des cunettes béton et la mise en valeur du cours d'eau dans la commune de Augny ;
- poursuite des travaux de renaturation et de protection contre les crues du ruisseau Saint Pierre en 2020 (montant des travaux réalisés en 2020 : 750 k€). Reprise du chantier dès la fin du mois de mai 2020. Démarrage des travaux de renaturation du ruisseau Saint Pierre dans la traversée de Metz Magny en octobre 2020 (montant des travaux à réaliser : 160 k€) ;
- diagnostic géophysique des 3 digues de protection contre les crues de la Moselle par le syndicat Moselle Aval (Nouveau Port de Metz – Ars sur Moselle – Le Ban Saint-Martin).



Chiffres clés GEMAPI

*Environ 300 km de cours d'eau répartis sur 16 bassins versants,
4 ouvrages de protection contre les crues (14 km de digues),
4 syndicats de rivières en place sur le territoire,
De nombreux acteurs : syndicats de rivières, Voies Navigables de France,
Moselle Aval, chambre d'agriculture, DREAL, DDT, ...*

URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN



PLANIFICATION TERRITORIALE

Depuis le 1er janvier 2018, Metz Métropole est devenue compétente en matière d'aménagement de l'espace et a ainsi en charge les procédures d'élaboration/révision et de gestion (modifications, mises à jour) des documents de planification, notamment des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) des 44 communes de la Métropole, avec en 2020, quelques temps forts :

- 3 procédures de révision approuvée : PLU de La Maxe, Amanvillers, Gravelotte mis en conformité avec les lois ALUR et Grenelle ;
- 7 procédures de gestion (modification ou modification simplifiée) approuvées : Pouilly, Metz, Châtel Saint-Germain, Saint-Julien-lès-Metz, Montigny-lès-Metz, Sainte-Ruffine, Augny ;



- 4 procédures de révision en cours, avec intégration des volets environnementaux dans les :
 - o projets d'aménagement et de développement durables (biodiversité, mobilité, paysage, zones humides et cours d'eau, ...);
 - o règlements (prise en compte de la petite faune, des énergies renouvelables, des surfaces imperméabilisées, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,...);
 - o orientations d'aménagement programmé (trame paysagère et environnementale, renaturation de cours d'eau, mobilités actives, ...);
- une dizaine de procédures de gestion engagées et plusieurs autres en phase de réflexion.

Début 2019, le Conseil métropolitain a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Les études ont commencé fin 2019 et se poursuivront jusqu'en 2022. La phase de diagnostic est actuellement en cours. Les élus auront ensuite à définir un projet de territoire pour Metz Métropole à l'horizon 2030-2035. Ce projet sera alors traduit dans le PLUi au travers de règles d'aménagement, de construction ou de protection de l'environnement et du patrimoine. Durant toute la phase d'élaboration du document, une concertation avec la population est organisée : Metz Métropole s'est engagée à communiquer sur le projet de PLUi, par le biais d'articles, d'un site internet dédié, de réunions publiques et d'une exposition. Le site internet ainsi que les premiers éléments du projet (diagnostic du territoire) seront ainsi prochainement mis à la disposition du public (début 2021).

2020 a également été l'année du lancement de la démarche d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunale en septembre 2020 qui a donné lieu à la mise en place d'outils de gouvernance politique et technique. Pour accompagner la Métropole dans la réalisation de ce document une maîtrise d'œuvre sera prochainement désignée.



Enfin, l'un des enjeux majeurs et le chantier principal pour les années à venir en matière de Droit des Sols est lié à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme avec une échéance légale au 1er janvier 2022. Bien que cette échéance pèse sur les communes, la Métropole a anticipé les besoins de ces dernières en se dotant des moyens informatiques nécessaires : le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme. En outre, un comité de pilotage a été récemment instauré afin d'assurer une mise en œuvre efficace et coordonnée auprès des communes et de mener une conduite du changement. Le but est à la fois une optimisation des ressources (internes, consommables) et une réduction du délai du traitement de la demande.



LE PLATEAU DE FRESCATY



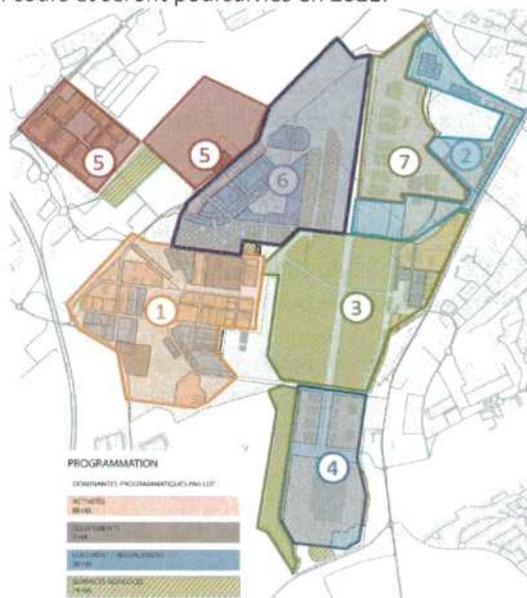
Suite à la fermeture de la base aérienne 128 en 2012, Metz Métropole a hérité d'une situation complexe : des milliers d'emplois perdus, des centaines de bâtiments à entretenir ou à requalifier, un site immense à reconquérir au cœur du territoire métropolitain. Le dynamisme actuel du Plateau de Frescaty (une quinzaine d'entreprises et services occupe une trentaine de bâtiments, et présence quotidienne de plus de 700 personnes sur le site) montre à la fois l'attractivité et le rayonnement de notre jeune métropole.



L'objectif est de fédérer autour d'un projet commun axé sur la qualité du cadre de vie et l'attractivité de la métropole. Le Plan Guide fait ressortir huit pôles diversifiés allant de l'agriculture péri-urbaine à des activités industrielles et de logistique, en passant par des structures dédiées à la recherche ou issues de l'économie sociale et solidaire ; des parcs, des jardins ou encore des ensembles sportifs, des équipements, de l'habitat et bien sûr des services publics. Suite à la validation de ce Plan Guide par les élus de Metz Métropole en juin 2019 et en Conseil communautaire en septembre 2019, des tranches optionnelles (T0) sont progressivement activées afin de définir de manière plus fine l'aménagement prévu sur les différents secteurs du Plateau de Frescaty. Ainsi la T04 concernant l'Agrobiopôle a été validée en 2019. Les T01 Base Vie et T02 Saint Privat sont en cours et seront poursuivies en 2021.

SECTEURS

- 1 **Base Vie :**
activités artisanales et tertiaires, à dominante bâtiment et numérique / logements
- 2 **Saint Privat :**
économie sociale et solidaire - artisanat
- 3 **Agrobiopôle :**
activités agricoles / logements
- 4 **ZAC Pointe Sud :**
activités logistiques et petites industries
- 5 **ZAC du Domaine de Frescaty :**
loisirs / hôtellerie - restaurant
- 6 **ZATAC :**
Secteur habitat / Parc Métropolitain
- 7 **Pôle sportif :**
Camps d'entraînement du FC Metz



DEMARCHE HQE AMENAGEMENT



Soucieuse d'inscrire l'aménagement du territoire dans le respect de l'environnement et plus largement dans l'esprit du développement durable, Metz Métropole, aménageur de la ZAC Pointe Sud du Plateau de Frescaty, s'est fixée un objectif de certification HQE Aménagement "Certivea" sur cette Zone d'Aménagement Concertée (ZAC).

Cet engagement découle d'une volonté, en concertation avec la commune d'Augny, de concevoir un projet d'urbanisation "agréable à vivre" selon les principes fondamentaux d'une démarche environnementale, basée sur la méthode d'Approche Environnementale de l'Urbanisme développée par l'ADEME.

Ainsi, un objectif important du projet est la conception d'espaces publics et de construction, intégrés à leur environnement et offrant une qualité de cadre de vie aux futurs usagers.

L'audit d'admission à la certification se déroule sur 2,5 jours et a eu lieu en novembre 2020 par un auditeur mandaté par l'organisme Certivea. Le second audit, l'audit de chantier, aura lieu au printemps 2021. L'audit final, à la fin du chantier, doit avoir lieu au plus tard en 2022.

De plus, dans le cadre de la rénovation des bâtiments du Plateau de Frescaty, Metz Métropole met en place une démarche environnementale visant la certification HQE sur les bâtiments tels que la conciergerie ou la Tour de contrôle.

DIAGNOSTIC PHYTOSANITAIRE DES ARBRES PRESENTS SUR LE PLATEAU DE FRESCATY

Début 2020, Metz Métropole s'est adjoint les services d'un prestataire afin d'expertiser une partie de son patrimoine arboré situé sur le Plateau de Frescaty. De fait, l'ancienne base



aérienne comporte de nombreux espaces naturels que la Métropole souhaite conserver et valoriser dans le cadre de ses aménagements. Chaque arbre a ainsi été géo-localisé et identifié avec la réalisation d'une fiche par arbre.

Les résultats de l'étude ont montrés que l'état général des arbres présents sur le Plateau de Frescaty est satisfaisant. Des préconisations ont alors été formulées pour mettre en place un plan de gestion différencié de ces espaces, qui soit défini dans le temps.

CREATION D'UN ESPACE DE DEPOLLUTION "IN SITU" SUR LE PLATEAU DE FRESCATY

Metz Métropole souhaite faire du Plateau de Frescaty, en tant que l'un des derniers espaces d'opportunité de cette ampleur sur son territoire, un lieu exemplaire. Ainsi, si plusieurs objectifs y ont été déterminés en termes de développement durable, il s'agit également de faire du site un lieu d'expérimentation et d'innovation dans le domaine de la pollution.

Le site comportant plusieurs spots de pollution importants dus à son passé militaire, la collectivité souhaite développer de nouvelles techniques de dépollutions alternatives en créant notamment un espace d'expérimentation de dépollution chimique "in situ". Cet espace, d'environ 1 hectare, sera situé près de l'ancienne tour de contrôle. Le site a également vocation à être ouvert au public afin de sensibiliser l'ensemble de la population (« petits et grands ») à la pollution et aux différentes façons de la traiter. Ce projet devrait voir le jour fin 2021.

RAMOTTE ET POINTE SUD : PLANTATIONS, PISTES CYCLABLES, ET REOUVERTURE DE LA RAMOTTE

"Relier le site à son environnement et valoriser sa biodiversité" est l'un des axes structurants du Plan Guide, véritable fil conducteur de la reconversion du Plateau de Frescaty. A l'échelle de l'aménagement de la ZAC Pointe Sud, cet axe a été décliné par la préservation des milieux naturels, notamment en confortant la Trame Bleue. C'est dans ce cadre que Metz Métropole a procédé à la réouverture du ruisseau La Ramotte et à l'aménagement d'un parc de 4 hectares : travaux de remise à ciel ouvert du ruisseau, puis première phase d'aménagements paysagers qui se terminera en mars 2021 (plantations d'arbres, arbustes et couvres sols). Pour limiter l'impact du chantier sur le milieu naturel, plusieurs mesures ont été prises et notamment la pêche de sauvegarde. Cette action consistait à prélever et à déplacer les poissons qui auraient pu être mis en danger.



ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES METROPOLITAINES

UN SCHEMA DE L'OFFRE ECONOMIQUE (SOE)

Depuis la loi NOTRe, Metz Métropole est compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des Zones d'Activité Economique (ZAE) de son territoire. Cette prise de compétence date du 1er Janvier 2017 et porte sur 27 sites économiques : 9 initialement de compétence intercommunale (ZAE historiques) et 18 de compétence anciennement communale (ZAE loi NOTRe). Afin d'assurer une meilleure cohérence de l'intervention de la Métropole sur les sites d'activités économiques, un schéma de l'offre économique et son plan de 18 actions ont été approuvés par le Conseil Métropolitain en janvier 2020. Ces 18 actions permettent de répondre aux grands enjeux soulevés par l'élu métropolitain pour ces sites, à savoir la création et le maintien de l'emploi, l'amélioration du rendement des espaces (fiscalité, gestion foncière) et de l'environnement au sens large.

L'année 2020 a permis d'enclencher plusieurs de ces actions qui seront poursuivies pour l'année 2021 :

- création d'une cellule opérationnelle de suivi ;
- conception d'un observatoire de l'économie, en partenariat avec l'AGURAM ;



- création de nouveaux canaux de communication entre la Métropole et les acteurs du territoire : télégramme à destination des entreprises, newsletter, guide d'accueil des entreprises, extension des "Rencontres de" (petit-déjeuner ou afterwork pour créer du lien et favoriser les réseaux) organisées par Inspire Metz ;
 - o des expérimentations sur différents sites : montée en gamme du Pôle économique Est Messin (ZAC du Technopole, du parc du Technopole et du Pôle Innovation Santé de Mercy et les zones Sébastopol et de la Grange au Bois pour 13 700 emplois, 600 entreprises, 4500 étudiants et 10 établissements d'enseignement et de recherche) ;
 - o Etude sur la porte d'entrée Nord de la Métropole, sur la commune de Woippy. Ce périmètre comprend deux zones d'activités et de nombreuses entreprises isolées. L'objectif est de définir une nouvelle ambition pour ces espaces qui manquent de lisibilité et sont en perte de dynamisme (vacance).

AMENAGEMENT DU VALLON SUR LE PARC DU TECHNOPOLE



Initiée en 2008 par Metz Métropole, la ZAC du Parc du Technopôle se développe le long de l'avenue de Strasbourg et face au Technopôle de Metz sur une superficie de 59,8 ha. Un espace de 12 hectares, surnommé "le Vallon" vient structurer la zone, gérer les eaux pluviales des espaces publics et renforcer la qualité écologique du ruisseau de la Seulhotte.

À ce jour, ce sont :

- 357 arbres plantés (185 ornementaux et 172 fruitiers dont des variétés anciennes cultivées dans des pépinières biologiques lorraines et alsaciennes) ;
- 2 350 m² de haies bocagères plantées ;
- 80 000 m² de semis (pâturage, ripisylve, prairie, ...) ;
- 6 900 m² de semis de roseaux étaient prévus, mais la nature a vite repris ses droits après le terrassement. En effet, les roselières ont poussées naturellement.

REQUALIFICATION DE LA ZONE ACTISUD

Metz Métropole, en partenariat avec la Communauté de Communes de Mad & Moselle, a lancé en 2019 une étude pour la réalisation d'un schéma directeur et d'un plan d'action pour une requalification de la zone ACTISUD.



Après un an d'étude, un schéma directeur ambitieux a été validé en mars 2020. Il présente notamment un volet développement durable, indispensable pour la requalification de la zone :

- intégration de la dimension paysagère : développer des porosités végétales sur les contours de la zone, des continuités paysagères le long des axes existants ... ;
- développement de modes de gestion plus intégrés et collectifs ;
- formulation d'indicateurs environnementaux à atteindre.



AGRICULTURE ET TRANSITION ALIMENTAIRE

L'agriculture, qui occupe environ 40 % du territoire de la métropole de Metz, est à dominante céréalière et bovine (pour la viande, et dans une moindre mesure, le lait). Elle est dotée d'outils industriels performants, qui ont progressivement pris le pas sur les cultures traditionnelles de la vallée de la Moselle. Malgré cette prédominance des grandes exploitations, la métropole bénéficie toujours de cultures dites traditionnelles, telles le maraîchage, l'arboriculture et la viticulture.

A l'heure où les Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) et le Plan de Relance "Etat" incitent au développement d'une autre forme d'agriculture, à l'heure où la pression sociétale en faveur du "mieux manger" est de plus en plus forte, on constate que les territoires urbains et plus spécifiquement les métropoles s'engagent toujours plus dans des politiques locales en faveur d'un soutien aux filières de proximité, des circuits courts et de la valorisation des savoir-faire locaux.

Dans ce cadre, Metz Métropole souhaite :

- garantir et valoriser le maintien du potentiel économique des exploitations et plus particulièrement leur foncier ;
- développer une agriculture diversifiée et multifonctionnelle en accompagnant la production locale pour les habitants ;
- donner accès à une alimentation de qualité pour tous, notamment à travers les cantines scolaires.

Toujours dans un objectif de favoriser les circuits courts et les débouchés locaux, le territoire métropolitain accueille un réseau de 3 drives fermiers ainsi qu'un centre de préparation de colis. Les exploitants agricoles, pénalisés par la fermeture des marchés lors du confinement de mars 2020 ont ainsi pu développer une nouvelle forme de débouchés répondant à une demande forte des consommateurs. L'ensemble de ces projets est monté en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de Moselle avec laquelle la métropole a signé une convention de partenariat. Pour tendre vers un maillage complet de son territoire, Metz Métropole travaille au développement de nouveaux drives.



AGROBIOPOLE

Au cœur du Plateau de Frescaty, Metz Métropole dédie près de 50 ha au développement d'activités agricoles autour du concept d'Agrobiopôle. Ce site a pour vocation de favoriser la production, la transformation et la valorisation des produits agricoles locaux, dans l'objectif de structurer des filières courtes d'approvisionnement alimentaire de la métropole. Le projet, tel que défini aujourd'hui, se compose d'une unité foncière permettant environ 40 ha d'espaces en pleine terre pour y implanter de la production agricole (maraîchage, petit élevage, ...) et 15 ha pour des équipements dédiés à la transformation, le reste correspondant aux espaces de circulation dont l'ancienne piste.

Dans cette optique, Metz Métropole a mené depuis 2018 diverses études afin de déterminer la compatibilité des sols cultivables avec les usages futurs du site. Une première campagne de sondages, des analyses des eaux souterraines (car les légumes sont arrosés avec l'eau d'un puits) et des tests "in-situ" en condition réelles de cultures ont permis de classer environ 24 ha comme compatibles en l'état avec un usage de maraîchage.

En 2020, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine a fait réaliser, à la demande de Metz Métropole, des investigations complémentaires sur 17 hectares afin de circonscrire plus précisément les zones dites "incompatibles" et les "points de pollution" et ainsi augmenter la surface des espaces compatibles en l'état avec un usage de maraîchage. Ce sont ainsi 170 nouveaux sondages qui ont été réalisés. Ces études ont permis de s'assurer de la compatibilité de 9,62 hectares supplémentaires, portant ainsi à 33,62 ha les espaces compatibles en l'état avec un usage de maraîchage.





PARC AGRICOLE : Programmation



Depuis, d'autres sites d'accueil ont été identifiés et complètent l'Agrobiopôle, Metz Métropole ciblant prioritairement son intervention sur l'espace du Plateau de Frescaty et l'un des versants du Mont Saint Quentin : l'espace du PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) de Scy-Chazelles / Lessy et la Zone Agricole Protégée (ZAP de Mey). Ils complètent la volonté métropolitaine de favoriser la production agricole au local par la remise en l'état de terrains dédiés à la viticulture, à l'arboriculture, et à l'élevage (caprin-ovin).

La priorité de ces dernières années a porté sur l'activité maraîchère et l'accueil de nouveaux exploitants incités à s'organiser pour répondre en partie aux besoins des cantines scolaires des communes de la métropole.



ESPACE TEST AGRICOLE

Destiné à accompagner des porteurs de projets dans le domaine du maraîchage, cet espace accueille aujourd'hui deux exploitants en "devenir" qui, à travers un partenariat établi avec le lycée agricole de Courcelles-Chaussy et Cap Entreprendre, bénéficient d'un accompagnement technique, juridique, administratif et opérationnel pour préparer concrètement leur future activité.

Voisin de l'ETA, un autre espace agricole devrait voir le jour. Il portera sur de la production légumière et de petits fruits. L'objectif à terme n'est pas de tendre vers l'autonomie alimentaire mais de contribuer en partie à la mise en œuvre de la loi EGALIM et d'introduire davantage de produits locaux dans la restauration collective et notamment les cantines de la métropole.





En février 2020, la Métropole a adopté son 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2020-2025.

Ce PLH s'articule autour de 4 orientations stratégiques :

- diversifier l'offre de logement et faciliter le parcours résidentiel de chacun,
- favoriser la mixité sociale et répondre aux besoins spécifiques,
- réhabiliter le parc ancien et promouvoir un habitat durable,
- piloter et partager la mise en œuvre de la politique de l'habitat.

Dans ce cadre, Metz Métropole a pour objectifs de poursuivre et renforcer son action à travers trois grands champs d'intervention :

- la production et la réhabilitation des logements aidés et logements dits accompagnés,
- la réhabilitation du parc privé (en lien avec l'ANAH),
- l'accession sociale à la propriété.

Quelques chiffres habitat sur la Métropole (INSEE) :

116 764 logements dont 88,5% de résidences principales

103 388 ménages dont :

- 44% de propriétaires,
- 32% de locataires du parc privé,
- 22% de locataires HLM,
- 2% de ménages logés chez un tiers.

LOGEMENT SOCIAL

La question de l'offre sociale et très sociale est majeure à Metz Métropole. C'est pourquoi, depuis 2003, Metz Métropole accompagne les opérations de logements sociaux et de résidences sociales (production neuve, acquisition-amélioration, réhabilitation, démolition) sur son territoire. Elle garantit également les emprunts des opérations, en contrepartie du contingent réservataire réalisé au profit des communes.

En 2020, le règlement particulier d'intervention a été modifié pour correspondre aux nouvelles orientations du PLH et vise un soutien renforcé vers les logements très sociaux et la réhabilitation des logements aidés en quartier prioritaire notamment. Les charges locatives représentent une part de plus en plus importante dans le budget des ménages. Aussi, la rénovation thermique des logements apparaît plus que nécessaire aujourd'hui et notamment les logements du parc de l'office de Metz Métropole.

Au 1er janvier 2021, la Métropole prend la délégation des aides à la pierre, outil qui permettra d'encadrer les attributions des agréments des bailleurs sociaux en lien avec les objectifs du PLH 2020-2025, à savoir produire 360 logements sociaux par an (210 PLUS, 90 PLAI et 60 PLS).

Enfin, la Métropole devra établir en 2021 son Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social (PPGDLS), obligation issue de la loi ALUR.



PARC PRIVE CONVENTIONNE

❖ L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

Depuis 2010, plusieurs dispositifs d'amélioration du parc privé se sont succédés sur le territoire de Metz Métropole. Afin de poursuivre la dynamique engagée, la Métropole a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) fin 2017 pour 3 ans, prorogée en 2020 pour 2 ans.

Ce dispositif comprend plusieurs volets : amélioration de la performance énergétique, lutte contre l'habitat insalubre et dégradé, et aide à l'autonomie. A noter que cette OPAH comprend également un volet copropriété. Le PLH 2020-2025 fixe un objectif de 900 logements à réhabiliter sur 6 ans.

Année OPAH	Dossiers de propriétaire occupants (nombre de logements)	Dossiers de propriétaires bailleurs (nombre de logements)	Montant participation Metz Métropole
Fin 2017	35	2	19 225 €
2018	122	7	181 828 €
2019	89	7	127 610 €
2020	208	36	307 502 €
TOTAL	454	52	636 165 €

❖ Les aides aux copropriétés dégradées :

Au regard de sa compétence Politique Locale de Habitat, la maîtrise d'ouvrage des dispositifs portant sur les copropriétés dégradées mis en œuvre depuis 2015 par la Ville de Metz relève désormais de la Métropole. A ce titre, Metz Métropole est depuis le 1^{er} janvier 2020 maître d'ouvrage de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) de METZ BORNLY comprenant le plan de sauvegarde de la copropriété Bernadette, une OPAH-CD sur 3 copropriétés dégradées et des études pré-opérationnelles sur 4 autres copropriétés, soit un total de 8 copropriétés pour 724 logements. En parallèle Metz Métropole pilote également l'OPAH-CD Gabriel Pierné localisée dans le quartier du Sablon à Metz.

➔ **Montants de subventions accordées aux copropriétés dégradées en 2020 : 151 663 €**



PLAN LOGEMENT D'ABORD

En 2018, Metz Métropole a été retenue comme "Territoire de mise en œuvre accélérée pour le Logement d'abord" suite un appel à manifestation d'intérêt (AMI) national.

Ce Plan Logement d'abord a permis à la Métropole d'affiner son action en direction du logement accompagné aux côtés des acteurs locaux. Concrètement, des partenariats ont été créés pour aider les publics suivants à retrouver un logement tout en bénéficiant d'un accompagnement (principe du *housing first*, de la rue au logement sans forcément passer par la case hébergement) :

- les personnes sortant d'institutions (les personnes sortant de l'hôpital psychiatrique, les jeunes sous main de justice et les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance),
- les ménages du parc social menacés d'expulsions locatives,
- les personnes marginalisées et sans domicile en grande précarité

Afin de mobiliser et promouvoir plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes défavorisées, deux études ont été lancées en 2019 (étude sur l'hébergement et le logement accompagné, et étude pour lutter contre la vacance structurelle dans le parc privé).

En mars 2019, Metz Métropole a lancé un appel à projet visant à créer un dispositif expérimental afin d'aider les personnes à la rue et en grande errance à accéder à un logement autonome. L'Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM) a été retenue et a créé le dispositif "D'Abord Toit". Ce dispositif repose sur l'équipe pluridisciplinaire de l'AIEM qui assure un accompagnement social renforcé des bénéficiaires de logements sociaux adaptés. Les premiers résultats sont très encourageants puisque fin 2020, 10 personnes en grande précarité ont accédé à un logement via ce dispositif.

→ **Financements de la Métropole en 2019 et 2020 : 351 000 €**



FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Suite au transfert des compétences sociales du Département, Metz Métropole est désormais compétente depuis le 1^{er} janvier 2020 en matière d'attribution des aides financières du Fonds de Solidarité Logement (FSL). A ce titre, la Métropole accorde sous conditions de ressources, des aides aux personnes en difficulté, soit pour accéder à un logement (premier loyer, dépôt de garantie, garantie de paiement...), soit pour se maintenir dans leur logement (impayés de loyer, d'énergies, d'eau...), dans le parc social mais également dans le parc privé.

Par ailleurs, Metz Métropole cotise à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL57) depuis 2014 et apporte également son soutien à des actions favorisant l'accès au logement des jeunes, des étudiants et soutenant les accédants à la propriété en difficulté.

→ **Montant du Fonds Solidarités Logement en 2020 : 2M€**



ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Metz Métropole exerce la Compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». A ce titre, la Métropole dispose de 2 aires permanentes d'accueil de 40 places :

- aire de Metz Blida située au 17/19 avenue de Blida à Metz,
- aire de Marly/Montigny-Lès-Metz située rue de la gare à Marly.

Chaque ménage peut y stationner jusqu'à 6 mois par an, dispose d'emplacements de 2 places caravanes et de sanitaires privés. La Métropole met également chaque année depuis 2013 à disposition des groupes de 50 à 200 caravanes une aire de grand passage provisoire de 200 places, ouverte de mai à octobre.

Afin de répondre à ses obligations, la Métropole a décidé en 2020 de réaliser les équipements et aménagements suivants :

- création d'une aire définitive de 200 places à Moulins-Lès-Metz,
- création d'une aire d'accueil de 50 places à Metz,
- agrandissement de 10 places de l'aire d'accueil existante de Marly/Montigny-Lès-Metz.

En raison de la crise sanitaire, la Métropole a mis en place plusieurs actions pour freiner l'épidémie sur le territoire :

- distribution de masques en régie sur les aires et sur toutes les occupations illicites recensées sur le territoire,
- non ouverture de l'aire de Grand Passage, pour éviter la création de foyers de contamination,
- mise en place de la gratuité des 2 aires pendant le 1^{er} confinement,
- accueil pendant 2 mois sur l'aire de Marly/Montigny-Lès-Metz d'un groupe familial en stationnement illicite présentant des cas de COVID-19.





POLITIQUE DE LA VILLE ET COHESION SOCIALE

La Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine dite loi LAMY adoptée le 21 février 2014 a renforcé le rôle des collectivités en matière de Politique de la Ville et ce, par la mise en place et le pilotage des Contrats de ville à l'échelle des EPCI. Conformément à la loi, Metz Métropole a en charge la coordination et l'animation des dispositifs du Contrat de ville et de mettre en œuvre les actions relevant de ses compétences. Les communes concernées restent opérateurs de proximité du contrat de ville et mettent en œuvre les actions relevant de leurs compétences de proximité.

Metz Métropole compte 6 quartiers prioritaires (Borny, Bellecroix, La Patrotte-Metz Nord, Hauts de Vallières, Sablon Sud et Saint Eloy-Boileau-Pré-Génie). Parmi ces quartiers, 4 sont pris en compte dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

En 2020, la mise en œuvre du protocole de préfiguration et l'élaboration de la future convention de renouvellement urbain de Metz Métropole a mobilisé l'ensemble des partenaires, en lien avec les villes de Metz et de Woippy avec une parenthèse liée à la crise sanitaire et aux élections.

Chaque année, la Métropole apporte un soutien à des actions répondant aux objectifs fixés par le Contrat de Ville 2015-2022 au sein des Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) dans le cadre d'un appel à projet annuel. Ces objectifs sont les suivants :

- favoriser l'accès aux droits,
- développer les pratiques culturelles,
- construire et diversifier les parcours de formation et d'insertion professionnelle.

→ **Participation de la Métropole en 2020 dans le cadre du contrat de ville : 70 000 €**

Enfin, depuis plusieurs années, Metz Métropole soutient également des actions dites de cohésion sociale à savoir l'accès au droit des personnes les plus démunies ainsi que d'autres actions ciblées visant à lutter contre les discriminations et l'homophobie, le soutien aux femmes victimes de violence, la médiation sociale, et le maintien du lien parents-enfants en cas de séparation difficile.



PREVENTION SPECIALISEE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Metz Métropole est compétente en matière de prévention spécialisée visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion sociale des jeunes et des familles.

Cette compétence s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance définie dans le schéma départemental Enfance Jeunesse Famille 2019-2023 et dans la Charte de la Prévention Spécialisée en Moselle.

Les 2 associations œuvrant dans ce domaine, APSIS EMERGENCE et le CMSEA interviennent principalement dans les Quartiers Politique de la Ville de la Métropole :

- APSIS EMERGENCE compte 20 éducateurs spécialisés répartis en 6 équipes intervenant sur les quartiers de Borny (2 équipes), Bellecroix, Patrotte, Boileau et la Grange aux Bois.
- Le CMSEA compte 14 éducateurs spécialisés répartis en 3 équipes intervenant sur les quartiers de Metz Centre – Hauts de Vallières, Sablon et Saint Eloy Pré Génie et Roi.

La mission des éducateurs s'articule autour du travail de rue (et rue virtuelle) qui peut déboucher sur des interventions diversifiées via à établir un contact durable :



- accompagnement individuel,
- actions collectives, comme vecteur de soutien éducatif : chantier d'insertion, soutien scolaire, actions autour du sport et des activités culturelles...
- action en direction des jeunes filles et des parents (rencontre avec les familles),
- présence sur les réseaux sociaux.

Durant les périodes de confinement, les 2 associations ont renforcé leur activité via la rue virtuelle et une présence active sur les réseaux sociaux.

→ **Montant de la compétence issu des charges transférées avec le Département : 2.1M€**



INSERTION PROFESSIONNELLE ET FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Depuis 2014, Metz Métropole a décidé d'agir en faveur de l'insertion professionnelle à travers 2 grands axes :

- le soutien à la contribution financière à la Mission Locale du Pays Messin,
- la mise en place de clauses sociales dans ses marchés publics mais également dans les opérations de logements des bailleurs sociaux sur le territoire.

Par ailleurs, transféré à la Métropole le 1^{er} janvier 2020, le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) propose des aides visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Ce fonds est destiné à des jeunes bénéficiaires âgés de 18 à 25 ans de nationalité française ou en situation de séjour régulier en France, qui connaissent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. La gestion de ce fonds est confiée à la Mission Locale du pays messin pour instruire les dossiers.

Au regard de la crise sanitaire et du contexte social défavorable pour les jeunes en recherche d'un emploi ou d'une formation, l'enveloppe du FAJ a été entièrement consommée et a dû être abondée d'environ 10% afin de répondre aux besoins sur le territoire.

→ **Montant du FAJ en 2020 : 71 500 €**

CYCLE DES DECHETS



ECONOMIE CIRCULAIRE ET PREVENTION DES DECHETS

Document cadre obligatoire depuis 2018, Metz Métropole a élaboré son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en partenariat avec les acteurs locaux, associatifs, économiques, sociaux, et institutionnels. Il est la continuité du premier programme 2010-2015 et se décline en 6 axes directeurs : gestion de proximité des biodéchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, prolongement de la durée d'usage, consommation responsable, accompagnement des non-ménages et projets transversaux.



GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS VERTS

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français. Une partie de ces déchets peut être évitée, grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire par exemple, et le reste peut être valorisé grâce au compostage notamment. Dans ce sens, Metz Métropole accompagne le développement du compostage sous toutes ses formes : individuel, en pied d'immeuble ou en établissement, de quartier.

Depuis 2017, Metz Métropole propose également à plusieurs communes de définir un ou plusieurs lieux de dépôts afin que les habitants puissent y apporter leur sapin de Noël et qu'il soit broyé en fin d'opération. Service de proximité pour les habitants en alternative au dépôt en déchèterie, il permet de fournir aux communes une part du broyat nécessaire à leur paillage. Sur l'hiver 2019-2020, cela représente 8 communes partenaires, 1 339 sapins récupérés et 9 tonnes de broyat obtenues.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

On estime que 10 millions de tonnes de nourriture sont jetées chaque année en France. Tous les acteurs sont concernés : de la production à la consommation, en passant par la transformation, la distribution et la restauration, et les impacts sont multiples (environnementaux, sociaux et économiques).

Initié en 2017, le projet « Zéro gaspi dans les cantines : moins jeter et mieux manger » a pour objectif d'accompagner les restaurants scolaires des communes de la Métropole au travers d'un diagnostic, de pesées de suivi et de conseils pour l'élaboration d'un plan d'actions.

Zéro gaspi dans les cantines	2017	2018	2019	2020
Nombre de restaurants scolaires engagés	5	18	22	23
Nombre d'enfants concernés	590	2 061	2 315	2 382

La Métropole met également en lumière la pratique du doggy bag via la mise à disposition de supports de communication et de boîtes « Gourmet Bag ». L'objectif est de « démocratiser » la demande, par le grand public, d'une boîte à emporter en fin de repas.

Gourmet Bag	2019	2020
Nombre de restaurants engagés	99	99
Nombre de boites distribuées	11 500	4 500



PROLONGEMENT DE LA DUREE D'USAGE

Allonger la durée de vie des produits manufacturés (équipements électriques et électroniques, véhicules, produits textiles, mobilier...) constitue un des leviers essentiels permettant de réduire significativement les impacts environnementaux (utilisation de ressources, émissions de gaz à effet de serre, pollutions et production de déchets plus ou moins dangereux). Cette dynamique participe à la prévention des déchets, dans le cadre d'une transition vers une économie circulaire.

Depuis 2013, Metz Métropole développe la filière de réemploi/recyclage des textiles, linges de maison et chaussures (TLC) en partenariat avec les communes et l'entreprise d'insertion Tri d'Union. 264 tonnes ont ainsi pu être collectées en 2019.



Metz Métropole apporte également son soutien au développement et à la pérennisation du partenariat initié en 2017 entre Recyclivre, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA) et plusieurs entreprises d'insertion mosellanes pour le déploiement d'une filière de réemploi du livre.

Enfin, depuis 2016, les compagnons d'Emmaüs sont présents dans les déchèteries d'HAGANIS les 4 premiers samedis de chaque mois, hors trêve hivernale, pour collecter des objets qui sont ensuite nettoyés, réparés si besoin, puis mis en vente dans les magasins Emmaüs de Peltre et de Thionville. C'est près de 5 600 tonnes récupérées en 2019.



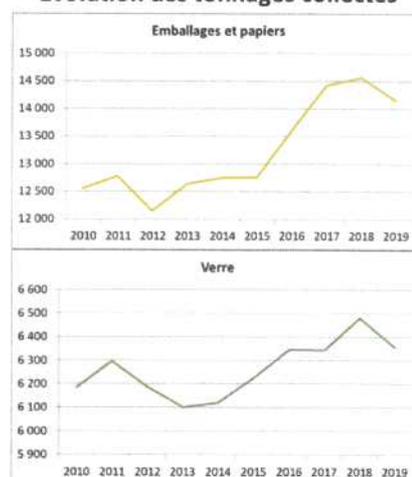
AMELIORATION DES PERFORMANCES DE TRI

Afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif national de 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers d'ici 2022, Metz Métropole déploie un plan pluriannuel d'amélioration des performances de tri. Celui-ci comporte 14 actions destinées, d'une part, à augmenter les performances de collecte et de recyclage des emballages et papiers et, d'autre part, à améliorer la qualité du tri.

8 actions sont directement portées par le service de prévention et valorisation des déchets :

- favoriser l'exemplarité des agents de la DCD en matière de gestion des déchets ;
- améliorer la qualité du tri dans les points de regroupement (PR) ;
- déployer des outils favorisant le tri sélectif dans l'habitat collectif ;
- renforcer le maillage de points d'apport volontaire (PAV) destinés à la collecte du verre ;
- accompagner les usagers des communes dans l'acquisition des bons gestes de tri ;
- organiser des stands de sensibilisation à destination du grand public ;
- organiser des sensibilisations ciblées ;
- accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets.

Evolution des tonnages collectés



Dans le cadre du contrat d'objectifs de Citeo, la Métropole s'est également engagée à mettre en place l'extension des consignes de tri des emballages plastiques d'ici 2022 (obligation inscrite dans la loi LTECV de 2015).

Une équipe d'ambassadeurs du tri et de la prévention mène des missions quotidiennes de communication sur les consignes de tri et des emballages recyclables et papiers auprès des usagers. Ils participent également au suivi de la qualité du tri ainsi qu'à la réalisation d'actions plus globales en matière de gestion des déchets : soutien au développement du compostage domestique, accompagnement des usagers dans le cadre de la conteneurisation, diffusion des messages de prévention...

Ambassadeurs du tri	2018	2019
Nombre d'agents	9	9
Nombre de foyers sensibilisés en porte-à-porte	2 356	3 174
Nombre de foyers accompagnés dans le cadre de la conteneurisation	14 809	5 200
Nombre de bacs vérifiés dans le cadre des contrôles qualité	258	857
Participation à des événements locaux	9	8
Ateliers du tri	10	26



ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PROMOTION TOURISTIQUE AU SERVICE DE LA RELANCE

Bouleversée par la crise sanitaire du COVID19, l'année 2020 a été particulière en tout point. Constatant le ralentissement voire même l'arrêt total de nombreuses activités et des pertes brutales de chiffre d'affaires dans de nombreux secteurs (services, commerçants, artisans, tourisme, évènementiel fortement touchés), Metz Métropole s'est rapidement mobilisée au titre de sa compétence développement économique afin d'apporter un soutien au monde économique du territoire.

La Métropole a ainsi engagé depuis le début de la crise du COVID19 près de 3M€ de mesures en soutien à l'économie et aux consommateurs :

- prime à l'achat de vélos électriques ;
- suspension du paiement des transports en commun pour les abonnés ;
- exonérations de redevance ;
- reports et exonérations de loyers (Frescaty, Pompidou, Blida...) ;
- campagnes de communication pour promouvoir le territoire et ses commerces ;
- participation au déploiement d'une vitrine numérique pour accompagner la digitalisation des commerces métropolitains ;
- référencement (à travers l'agence Inspire Metz notamment) des commerçants / artisans offrant des solutions de vente à distance ;
- soutien à ses fournisseurs et entreprises partenaires pour les aider à faire face aux surcoûts liés à la crise ;
- subventions exceptionnelles pour garantir la tenue des grandes manifestations que sont la Foire Internationale de Metz et les salons Agrimax et Urbest ;
- participation au Fonds Résistance (fonds régional de soutien financier aux entreprises en difficulté) ;
- création et diffusion d'un guide des aides et mesures en faveur des commerces de Metz Métropole ;
- baisse des prix des parkings de centre-ville pour soutenir les soldes d'été (1^{er} dimanche des soldes) ;
- gratuité du stationnement (durée de 50 min) sur voirie en surface au sein de la Ville de Metz (à l'occasion du second confinement) ;
- report de la collecte de la taxe locale de séjour afin de soulager les trésoreries des hébergeurs touristiques ...

Malgré un contexte national compliqué, la 85^e édition de la FIM a pu se tenir, appliquant des mesures sanitaires renforcées. A cette occasion, Metz Métropole, la Ville de Metz et Inspire Metz se sont associés sur un stand dédié aux richesses touristiques du patrimoine local. L'offre touristique du territoire, les grands événements phares de fin d'année, le patrimoine culturel et naturel du territoire y été présentés.

En parallèle, les actions de promotion touristique ont été poursuivies. Une nouvelle carte présentant les principaux monuments érigés en mémoire des victimes de la guerre de 1870-1871 a été lancée à l'occasion de la Foire Internationale de Metz (FIM) 2020. Cette carte pensée en complémentarité avec la carte Balades Nature, permet de découvrir le territoire métropolitain sous une nouvelle approche, en appréhendant le contexte de cette guerre ayant profondément impacté le XIXe puis le XXe siècle.





Act In Space, le hackathon international de référence dans le domaine des applications du spatial conçu par le CNES (Centre National d'Etudes Spatiales) et organisé en partenariat avec l'ESA (European Space Agency) se déroulait pour la première fois à Metz les 13&14 novembre 2020.

BLIIDA, symbole Art&Tech du territoire et acteur du développement de l'innovation et la stimulation de l'entrepreneuriat, était tout indiqué pour organiser cet évènement à Metz. Act In Space a rassemblé en simulatné près de 4 000 participants dans 100 villes au sein de 50 pays différents. Près de 70 experts de l'industrie spatiale étaient mobilisés afin d'aider les équipes participantes. Les 30 participants de l'édition Metz d'Act In Space, répartis en 7 équipes, ont disposé de 24 heures pour imaginer les produits et services de demain autour de défis lancés par des partenaires prestigieux comme le CNES, Airbus, l'Agence Spatiale Européenne, Continental ou encore SES.

Au final, les deux premiers lauréats ont proposé des projets qui portent le concept de développement durable dans l'espace : l'équipe Centrale SupélecProjet pour un projet de système laser de détection et de désorbitage des débris



THE POOL est l'incubateur régional d'excellence de BLIIDA, bâtiment totem LORnTECH de Metz. Créé en septembre 2018, THE POOL incube des projets de start-up innovantes dans tous les domaines : numérique, procédés, médias, écologie, santé et industries créatives. Plus d'une centaine d'emplois ont été créés depuis sa mise en place.

Zoom sur trois projets incubés qui ont une dimension écologique :

- Replace, qui vise à recycler industriellement des déchets complexes afin de produire, par exemple, des tuteurs pour la vigne ou encore des supports de signalisation ;
- Green Tech Technologies, qui développe des lampadaires autonomes en énergie et servant de support à des capteurs environnementaux ;
- Holimaker, qui conçoit et fabrique une presse permettant le recyclage de plastique ménager.



LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL AU CŒUR DES PROBLEMATIQUES D'INTEGRATION



Depuis le début de la crise sanitaire Covid-19, le conservatoire a dû s'adapter en permanence. Les équipes pédagogique, administrative et technique se sont mobilisées pour continuer d'offrir aux élèves le meilleur enseignement possible au vu des circonstances. Cela a permis de repenser l'organisation, le fonctionnement même du conservatoire, en évitant les déplacements inutiles, le rassemblement des personnes. Ainsi, les inscriptions et réinscriptions ont eu lieu uniquement en ligne, les examens de fin d'année en contrôle continu, la continuité des cours à distance, les réunions en visio-conférence... L'excellent taux de réinscriptions couplé aux nouvelles inscriptions, soit plus de 1 600 élèves, a prouvé la confiance des familles et une attractivité forte pour l'apprentissage des pratiques artistiques. La programmation artistique s'est également adaptée en organisant des concerts virtuels.



L'OPÉRA THÉÂTRE, CREER POUR LE PUBLIC DE DEMAIN



L'Opéra-Théâtre poursuit son partenariat avec le Réseau de Solidarité des Associations Messines par le biais de l'octroi de places destinées à des personnes en situation de précarité. Il continue également à proposer des répétitions et des rendez-vous découvertes gratuits ouverts à tous les publics, ainsi que de nombreuses actions pédagogiques à destination des scolaires et des enseignants.

Parallèlement à ces actions, l'Opéra-Théâtre est à l'initiative de nombreuses coproductions avec d'autres maisons d'opéra. Outre son intérêt financier, la coproduction permet également d'optimiser la durabilité d'utilisation des décors et costumes. Citons pour exemple l'opéra *Carmen* de Bizet, coproduit avec quatre théâtres en Italie, ainsi que les Opéras de Massy, Reims et le Centre Lyrique Clermont Auvergne. La réflexion d'optimisation concerne également l'important stock de costumes des productions réalisées par l'Opéra-Théâtre, costumes qui sont régulièrement réutilisés ou transformés pour d'autres spectacles.

La réouverture de l'Opéra-Théâtre en septembre 2020 a permis de présenter la production de *Giovanna d'Arco* de Verdi. Dans une démarche d'écoconception, la scénographie a été axée sur l'utilisation exclusive de la vidéo, et non sur la réalisation matérielle de décors, palliant de plus à la fermeture des ateliers de fabrication durant le confinement. Cette utilisation de la vidéo sera à nouveau employée en juin 2021 pour l'opéra *Fidelio* de Beethoven.

LE MUSÉE DE LA COUR D'OR ET L'ACCUEIL DES PUBLICS

Le Musée a développé l'accessibilité en 2020 avec la mise en place de la gratuité de l'entrée à partir de sa réouverture le 10 juin. Cette facilité a engendré le doublement de la fréquentation estivale malgré une faible présence de touristes étrangers. Les visites de familles et de jeunes couples ont fortement progressé. Le déploiement de nouveaux cartels et panneaux d'informations didactiques destinés à un large public rencontre un vif succès.



UNE PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION



UN CODEV, DES CONTRIBUTIONS



La participation citoyenne est un des principes fondateurs du développement durable (Sommet de la terre – Rio de Janeiro – 1992). Le Conseil de Développement Durable de Metz Métropole (CODEV), assemblée de citoyens bénévoles instituée par la loi aux côtés de toutes les agglomérations de plus de 50 000 habitants, investit cette mission. La loi "Engagement et proximité" du 27 décembre 2019 conforte les Conseils de Développement dans leur rôle de veilleur – éclairer citoyen. Créé en mars 2009 par Metz Métropole, le CODEV compte 80 membres issus d'horizons divers (associations, entreprises, start-up université, habitants, etc.).

Le CODEV s'est adapté à la crise sanitaire sans précédent avec l'objectif premier de garder le lien avec ses membres et de les consulter face à la situation exceptionnelle créée par le basculement soudain du quotidien de tout un chacun et surtout par les angoisses et incertitudes de l'avenir. Cette consultation s'est



concrétisée par une note "Metz Métropole et la crise du COVID-19", interpellant le lien entre la métropole et ses habitants.

Il a poursuivi ses ateliers et ses auditions en visio-réunions. Il a coordonné à distance les contributions de ses membres avec cet éclairage particulier du vécu de la pandémie :

- confrontant le principe de **l'équité face aux conséquences du changement climatique** dans la conduite des politiques publiques ;
- analysant le **phénomène transfrontalier métropolitain** sous l'angle et avec les perspectives ouvertes par l'interdépendance objective des territoires ;
- questionnant les outils numériques dans **l'amélioration de la mobilité** avec le souci de l'écologie mais aussi de l'accès de tous au progrès et des risques de fractures numériques ;
- voulant tester, dans la conduite de deux projets menés par la métropole, l'exercice des principes posés par la **Charte de la participation citoyenne** élaborée conjointement et adoptée en 2012 par Metz Métropole et le CODEV.

La parenthèse du déconfinement lui a permis de remettre au Président de Metz Métropole et de présenter en conférence de presse son rapport d'étape sur "la vie du citoyen métropolitain au regard du phénomène transfrontalier". Le CODEV a également vécu une respiration "avant reconfinement" au travers de la tenue au CESCO de sa séance plénière, moment d'un échange et d'un débat particulièrement important avec le nouveau Président de Metz Métropole.

Les travaux du CODEV font plus que jamais écho aux questionnements sociétaux exacerbés par la crise. Bien que chaotique, l'année 2020 marque ainsi pour le CODEV le renforcement de ses convictions, de ses valeurs et missions pour enrichir la décision publique et accompagner les élus métropolitains dans la construction de la cohésion territoriale et d'une vision prospective des enjeux de notre métropole. La problématique du développement durable est transversale à l'ensemble des réflexions et des travaux du CODEV et cet ADN est plus que jamais d'actualité.



MECENAT

Depuis 2018, Metz Métropole fait grandir sa démarche de mécénat et l'ouvre à de nouveaux projets liés à la valorisation du patrimoine naturel et paysager, la protection de la biodiversité ou la transition énergétique. La crise sanitaire du COVID et le corollaire d'incertitudes qu'elle génère auprès des entreprises locales n'a pas permis d'aboutir à des dons et engagements fermes sur des projets identifiés de la thématique "Développement durable" sur l'année 2020. Néanmoins les prospects ont été bien identifiés et les échanges se poursuivent avec plusieurs acteurs économiques pour le financement d'investissements en matière d'entretien, de préservation et de médiation sur le Mont Saint Quentin, mais également pour des actions en matière de végétalisation et de plantation d'arbres en milieu urbain.



RESEAU M²D²



Le réseau interne M²D² (Metz Métropole Développement Durable), par le biais d'environ 25 référents volontaires, contribue à développer les bons réflexes de tous et l'exemplarité de la collectivité. Ainsi, de nombreuses initiatives sont prises pour atténuer l'impact du fonctionnement quotidien de Metz Métropole sur l'environnement et améliorer la qualité de

vie au travail.



Visant une dynamique basée sur l'éco-responsabilité des agents, le réseau M²D² s'appuie sur plusieurs principes :

- engager un projet fédérateur et global au sein des services ;
- adapter les politiques métropolitaines pour préserver les moyens et les ressources ;
- contribuer à la qualité de la mission de service public de Metz Métropole ;
- agir pour l'environnement, la santé, le bien-être au travail...

Déplacement à vélo, éco-mobilité, réduction et tri des déchets, protection de la biodiversité, gestion différenciée des espaces verts, participation citoyenne, qualité de l'air intérieur, compostage, ... sont autant de sujets sur lesquels a travaillé le réseau en 2020.



L'ORGANISATION DU PILOTAGE



M'LAB, LABORATOIRE INTERNE D'INNOVATION PUBLIQUE



Succédant au programme de formation "La Transfo" mené en 2019, et résumé sous le slogan "Impulsons une créativité collective ! Testons des solutions, simplifions nos actions", le M'LAB constitue pour les agents de la Métropole un nouveau "service-support" en vue d'atteindre trois objectifs :

- améliorer la qualité du service rendu aux usagers et mieux répondre aux attentes des usagers en partant de son besoin et en allant à leur rencontre.
- créer une dynamique d'amélioration continue de l'organisation au sein de la métropole, via l'animation de séances d'intelligence collective
- permettre à chaque agent de contribuer à la transformation de son organisation.

Créé à l'été 2020, le M'LAB a d'ores et déjà été sollicité par plusieurs services et sur des sujets très variés : la dématérialisation des procédures de dépôt de permis de construire et l'accompagnement au changement que celle-ci génère, l'accueil du public périscolaire au Musée de la cour d'Or et ses évolutions, la mise à jour du Plan Climat Air-Energie Territorial et les arbitrages que celui-ci exige, la réponse aux usagers en matière de voirie, etc...



DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) :

Depuis quatre ans maintenant, Metz Métropole sollicite ce fonds national d'aide à l'investissement sur différentes thématiques définies comme prioritaires au plan national : la rénovation énergétique du patrimoine de la collectivité, le développement de pistes cyclables et des espaces d'intermodalité, la mise aux normes de bâtiments et d'espaces publics en matière d'accessibilité aux personnes atteintes de handicap.



En 2020, ce fonds constitue également un levier d'action important du Plan de relance Post-Covid de l'Etat à destination des collectivités territoriales. Ainsi quatre projets ont bénéficié de cette aide pour l'année 2020 : l'aménagement du Parking relais de Magny, l'accessibilité des stations du Réseau Le Met, la rénovation thermique du HM7 et une grande opération de plantation d'arbres sur le plateau de Frescaty.

L'APPEL A PROJETS "MOBILITE ACTIVE 2020" :

Depuis 2019, et dans le cadre du déploiement de son Plan Vélo, l'Etat lance régulièrement des appels à projets visant à stimuler et à accélérer sur le territoire le développement de la pratique du vélo en encourageant notamment les collectivités à aménager des infrastructures dédiées. Comme elle a pu le faire en 2019, Metz Métropole s'est inscrite dans cette dynamique en 2020 et a obtenu un financement pour l'aménagement de deux pistes cyclables prévues dans son schéma directeur "2 roues", à savoir l'aménagement d'une voie verte entre MARLY ET COIN-SUR-SEILLE - Tronçon Pournoy-la-Chétive / Coin-sur-Seille et l'aménagement d'une Liaison Woippy-Saulny.





METZ MÉTROPOLE

Maison de la Métropole
1 Place du Parlement de Metz
CS 30353 | 57011 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00
www.metzmetropole.fr



Résumé de l'acte

057-200039865-20210125-01-2021-DC6-DE

Numéro de l'acte : 01-2021-DC6
Date de décision : lundi 25 janvier 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapport Développement Durable 2020 de Metz Métropole
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 26/01/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210125-01-2021-DC6-DE
Document principal : 99_DE-6.pdf

Historique :

26/01/21 15:04	En cours de création	
26/01/21 15:05	En préparation	Catherine DELLES
26/01/21 15:39	Reçu	Catherine DELLES
26/01/21 15:39	En cours de transmission	
26/01/21 15:40	Transmis en Préfecture	
26/01/21 15:42	Accusé de réception reçu	